



## ODD 3

# La santé est bien plus que l'absence de maladie

En Suisse, le droit à la santé au sens large défini par l'OMS n'est de loin pas garanti pour tout le monde. Les personnes en situation de pauvreté se heurtent à des obstacles spécifiques, tout comme les migrant-es, les personnes hébergées dans les centres d'asile, les sans-papiers, les travailleur-ses du sexe, les personnes en situation de handicap, etc., et il peut leur être très difficile d'**accéder aux soins**. Les coûts à la charge des patient-es représentent une charge trop lourde pour eux ou il leur est impossible de bénéficier d'une traduction, par exemple en langue des signes.

La **santé psychique** et le bien-être font partie intégrante d'une vie saine à tous les âges de la vie. Mais notre système de santé continue à négliger ces aspects. La psychiatrie connaît une pénurie de personnel qualifié et les possibilités de traitement ambulatoire dans des structures communautaires ne couvrent de loin pas la demande. Nombre d'exilé-es et de victimes de la torture n'ont pas accès à des traitements et à des thérapies ainsi qu'à des interprètes spécialisés. La santé psychique des personnes âgées est elle aussi trop peu prise en compte et les établissements médico-sociaux ne proposent pas suffisamment d'offres adéquates.

La Suisse ne dispose pas d'une stratégie globale pour favoriser la santé et les droits sexuels, pourtant cruciaux pour permettre aux personnes de faire des choix autonomes. La liberté de disposer de son corps est une condition essentielle pour participer à la vie sociale, économique et politique.

La **promotion de la santé** ne doit pas se contenter d'appeler à la responsabilité individuelle et être entièrement déléguée à l'initiative privée. Il convient d'éliminer les conditions qui favorisent l'apparition de maladie comme la pollution environnementale et sonore. L'État doit créer des conditions-cadres favorables à une vie saine en mettant en œuvre des politiques en matière d'alimentation, de logement ou d'asile.

Pour assumer ses **responsabilités au plan international**, la Suisse est sommée de réformer ses politiques dans trois domaines :

- En défendant une protection stricte des **brevets**, elle empêche des milliards de personnes d'accéder à des médicaments et à des vaccins.
- Le recrutement de **personnels de santé** à l'étranger contribue à la fuite des cerveaux et cause des pénuries de soignant-es dans d'autres pays.
- En autorisant l'exportation de produits du tabac interdits sur le sol helvétique, la Suisse mène une **politique commerciale** qui compromet la santé des habitant-es d'autres pays. L'Union européenne a banni ces exportations, mais la Suisse continue à protéger l'industrie du tabac.

Notre pays sabote ainsi ses efforts pour renforcer les systèmes de santé dans les pays du Sud via la coopération internationale.

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Corinna Bisegger, Croix-rouge suisse, Mirjam Gasser, CBM Suisse, Martin Leschhorn, Medicus Mundi Suisse, Susanne Rohner, Santé Sexuelle Suisse, Sylvia Valentin, Terre des Hommes Suisse

1

2

3

4

5

8

10

11

13

16

17

## Nos revendications

- La Suisse garantit que chacun-e peut accéder sans discrimination, sans obstacle et à un prix abordable à des soins de qualité auxquels il ou elle peut souscrire, y compris en matière de santé psychique et sexuelle. Dans le cadre de ses projets de coopération internationale, la Suisse soutient les efforts des pays partenaires pour en faire autant.
- La Suisse mène des campagnes de promotion de la santé psychique; elle sensibilise la population aux maladies psychiques et met tout en œuvre pour que les personnes qui en souffrent ne soient plus stigmatisées.
- La Suisse renforce son système de santé. Elle veille à disposer de moyens et de personnels suffisants et investit dans une numérisation respectueuse de la protection des données et de la sphère privée.
- L'Office fédéral de la santé publique améliore la collecte des données sur les conditions de vie favorisant l'apparition des maladies. Il s'en sert pour définir les enjeux prioritaires et met en œuvre les mesures qui en découlent.
- Dans le cadre de l'OMS et de l'OIT, la Suisse s'engage pour que toutes et tous bénéficient d'un accès équitable aux moyens thérapeutiques. Elle assouplit la protection des brevets afin de permettre aux autres pays de garantir le droit à la santé de leurs citoyen-nes.
- La Suisse applique à la lettre le Code de l'OMS concernant le personnel de santé et s'engage pour qu'il soit rendu plus contraignant.
- La Suisse interdit l'exportation des produits nocifs pour la santé non autorisés sur son territoire.

## Littérature complémentaire

D. Schuler, A. Tuch, I. Sturny & C. Peter: Santé psychique. Chiffres clés et impact du Covid-19. (Obsan Bulletin 02/2022). Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé. 2022.

OFEV/OFSP (éd.): Environnement et santé en Suisse. Une relation aux multiples facettes. Office fédéral de l'environnement et Office fédéral de la santé publique. État de l'environnement n° 1908. Berne. 2019.

CBM Suisse: Systèmes de santé inclusifs. Factsheet. 2020.

[www.sante-sexuelle.ch](http://www.sante-sexuelle.ch)